



Après le 49-3, le décret nocturne :

Répondons à la provocation du gouvernement !

**Toutes et tous en grève le 11 juin
pour le retrait de la réforme du collège!**

Le 19 mai, plus de 50% de grévistes dans les collèges, des dizaines de milliers de manifestants dans toute la France et pourtant, dans la nuit du 19 au 20 mai le gouvernement a choisi de mépriser les personnels en publiant le décret et l'arrêté relatif à la réforme.

C'est une véritable provocation pour une profession déjà dévalorisée par les réformes et attaques des dernières années. Tout comme l'est le fait de se voir taxé de conservateur, partisan du statu quo au prétexte que les personnels en lutte refusent une réforme désastreuse qui va à l'encontre des intérêts des élèves et des personnels.

- **conditions de travail dégradées**
- **effectifs des classes en augmentation,**
- **modulation et dérégulation des horaires et pouvoir laissé aux mains du chef d'établissement sous prétexte d'autonomie**
- **interdisciplinarité forcée et sans moyen**
- **enseignements réduits ou supprimés**

Voilà ce que nous refusons !

Le 19 mai l'intersyndicale a rencontré le DASEN, celui-ci n'a fait que confirmer nos craintes en reconnaissant la surcharge de travail induite par la réforme et son lien avec la réforme

des statuts imposant aux personnels des missions supplémentaires non rémunérées.

De toute évidence cette contre-réforme ne réduira pas l'échec scolaire, mettra profondément en cause l'égalité d'accès aux savoirs et aux qualifications sur le territoire et ne répondra pas au besoin pressant d'amélioration des conditions de travail des personnels.

Tous les personnels du second degré sont concernés :

Comment maintenir au lycée des enseignements qui auraient disparu au collège ? Comment le lycée pourrait-il à la fois préparer à un diplôme national et accueillir des élèves issus de collèges qui auront modulé les programmes et les horaires au gré des projets d'établissement ?

Les organisations du Loiret Snés-FSU, Snep-FSU, CGT Educ'Action, FNEC-FP-FO, Snalc, SUD Education demandent l'abrogation de ce décret et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège.

Elles invitent tous les personnels de l'éducation à :

- **signer et à diffuser le plus largement possible la pétition contre la réforme du collège. www.unautrecollege2016.net**
- **préparer la grève en réunissant vos collègues et en informant les parents.**
- **se mettre massivement en grève le JEUDI 11 JUIN, à participer à la manifestation à Orléans à 14h devant le rectorat**

- à rester vers 16h à la réunion publique au Parc Pasteur pour ENVISAGER LA SUITE DE LA MOBILISATION.

